

Migrations locales (Luxembourg et Eifel) / Migrations lointaines (Pologne) relatives à l'agriculture luxembourgeoise au XX^e siècle :

Le présent article entend montrer comment, dans un milieu socio-économique donné, le milieu agricole et rural du Grand – Duché de Luxembourg, sont nées les conditions pour une **migration d'abord locale (Oesling / Eifel)**, à partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'au début de la Deuxième Guerre Mondiale, **puis lointaine (en provenance de Pologne)**, principalement de 1937 à 1940, de main-d'œuvre agricole, hommes et femmes.

Accessoirement, l'histoire du recrutement de main-d'œuvre étrangère pour les besoins de l'agriculture luxembourgeoise permet d'illustrer le **changement de discours idéologique** (tolérant d'abord, puis xénophobe et raciste) en fonction des intérêts économiques en jeu.

Enfin, des causes analogues produisant des résultats semblables, l'article finit sur quelques brèves indications concernant l'arrivée au Grand – Duché de **main-d'œuvre agricole (saisonniers), une nouvelle fois en provenance de Pologne, à partir des années 1980.**

Les facteurs créant un appel de main-d'œuvre agricole vers le Grand - Duché

A sa naissance (1839), le Luxembourg est un pays agricole pauvre, incapable de nourrir correctement l'ensemble de sa population : tout au long du XIX^e siècle, près d'un quart des habitants du pays cherchent des conditions de vie meilleures dans l'émigration, vers les pays voisins (France, Belgique, ...) ou même lointains (essentiellement les Etats - Unis, quelques-uns au Brésil, en Argentine, ...). ⁽¹⁾

La situation change progressivement, mais radicalement, avec le développement industriel, basé sur la sidérurgie : vers 1840 sont découverts des gisements de « minette », minerai à teneur de 30 à 35% de fer. Ces gisements s'étendent du Sud du Grand - Duché jusque vers Nancy en France (cf. carte). Au Grand - Duché, ils ne couvrent que 3.600 hectares mais ont l'avantage d'être situés en bordure du bassin ferrifère, en affleurements respectivement à une très faible profondeur. La construction du chemin de fer (à partir de 1859) va de pair avec une augmentation fulgurante de l'extraction de la minette, dont une partie sert au développement de la sidérurgie du pays, le reste étant exporté. En 1879, l'Anglais Sidney Gilchrist Thomas met au point un procédé permettant de transformer la fonte contenant encore du phosphore, issue d'un minerai de fer phosphoreux comme l'est la minette, en acier ; il s'ensuit l'essor rapide de la production d'acier dans le Sud du Grand - Duché, appelé depuis aussi « Bassin Minier » ou simplement « Minett » en luxembourgeois, avec des aciéries qui se construisent à proximité des gisements ferrifères, d'abord à Dudelange (1886), puis à Differdange (1900), Rodange (1905), Esch/Belval (1912) et, enfin, à Schiffange (1913). De plus, ce procédé Thomas permet d'obtenir les « scories Thomas », engrais à base de calcaire et de phosphore, qui permet d'accroître les rendements de l'agriculture luxembourgeoise.

Au début du XX^e siècle, la sidérurgie luxembourgeoise se classe parmi les six premiers producteurs d'acier au monde ! ⁽²⁾

*Carte : Matières premières lorraines, dont : gisements de minette
(in : « Cailloux », N° 10 : « La Lorraine entre sel et fer », Saint - Etienne, 1990)*

« Au début (de ce développement industriel), les usines embauchent surtout de la main-d'œuvre qualifiée allemande, belge ou française, pour aider à la construction et à la mise en marche des hauts - fourneaux. Les Luxembourgeois, dont la plupart sont d'origine paysanne, semblent, du moins dans les premiers temps, assez réticents au travail à l'usine et ne possèdent souvent pas la qualification requise ». ⁽³⁾ (*Ndlr : Au sujet de ces réticences, voir aussi plus loin*) ... « Ce n'est qu'à partir de 1892 que les ouvriers italiens arrivent en masse au Grand - Duché ... » ⁽³⁾ ... « ... Dès le début des hostilités (de la Première Guerre Mondiale), les ouvriers allemands et italiens quittent précipitamment le Luxembourg ... L'ensemble de ces départs massifs aura de profondes répercussions sur la structure du monde ouvrier. Peu à peu, les Luxembourgeois remplaceront dans l'industrie la main-d'œuvre étrangère. Alors qu'en 1913 la main-d'œuvre luxembourgeoise est encore minoritaire dans l'industrie sidérurgique et minière (39,5%), elle sera largement majoritaire en 1918 (70%) et le restera désormais ». ⁽³⁾

L'essor de l'industrie lourde au Luxembourg génère ainsi un appel de main-d'œuvre vers les pays limitrophes (Allemagne, Belgique, France), vers le lointain (essentiellement vers l'Italie et, après la Première Guerre Mondiale, aussi, mais dans une moindre mesure, vers la Pologne, l'Ukraine et la Russie) et finalement aussi vers les paysans pauvres luxembourgeois.

La concurrence pour la main-d'œuvre qui naît au Grand - Duché entre l'industrie et l'agriculture est fort bien illustrée par le commentaire suivant figurant dans un rapport exhaustif, publié en 1895, par Eugène Fischer et J. P. J. Koltz sur l'évolution de l'agriculture luxembourgeoise entre 1839 et 1889 (Statistique historique du Grand - Duché de Luxembourg, Agriculture) :

« L'agriculture se plaint depuis 1870 de la pénurie des bras se livrant à la culture de la terre. La main-d'œuvre est non seulement rare et par suite dispendieuse ; elle est encore difficile à trouver et surtout à conserver ... Les exigences d'une main-d'œuvre ignorante de ses intérêts véritables augmentent tous les jours. L'exploitant paye des salaires de plus en plus élevés, et l'ouvrier devient de plus en plus exigeant. Autrefois avec une faible rétribution, le manouvrier remplissait ses devoirs ; avec l'augmentation des salaires est venue une plus grande nonchalance ; il se sent indispensable. Au temps de jadis l'ouvrier travaillait tous les jours de la semaine ; depuis qu'il est mieux payé, il lui faut, outre le dimanche, au moins le lundi franc. L'exemple de l'ouvrier de l'industrie l'a séduit. Le mirage d'un gain plus élevé lui fait prendre en maigre estime le travail des champs. » ⁽⁵⁾

Quelques chiffres relatifs à l'évolution démographique et socio-économique du Grand - Duché : ^{(4) (5)}

Année	Population totale du Luxembourg
1841	175.000
1891	212.000
1901	235.500
1936	298.100
1940	301.000

Année	Population agricole en % de la population active totale
1870	+/- 60 %
1907	43,2 %
1935	30,5 %

Pénurie de main-d'œuvre agricole au Luxembourg au début du XX^e siècle

Un premier rapport de la Commission Spéciale du « Landwûol »⁽⁵⁾ cite les bas salaires payés dans l'agriculture ainsi que la diminution de la natalité de moitié (de 31,6 ‰ en 1901 à 15,1 ‰ en 1936) comme étant des causes de la pénurie de bras que connaît l'agriculture luxembourgeoise. En 1936 au Grand – Duché, la natalité est plus basse dans les cantons ruraux que dans les régions urbaines, phénomène que le dit rapport attribue à l'exode rural vers les villes des couches jeunes de la population. En tout cas, les débuts timides de la mécanisation en agriculture au début du XX^e siècle au Luxembourg comme dans le reste de l'Europe de l'Ouest, la disparition d'un certain nombre de très petites exploitations et le remplacement de certaines cultures intensives par le pâturage n'ont pas été des éléments suffisants pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole au Luxembourg, pénurie en fait chronique depuis 1870 à nos jours !

Dans les années 1930, la Division Statistiques du Département (Ministère) de l'Agriculture, au moyen d'une enquête auprès de 300 exploitations représentatives, évalue les besoins de l'agriculture luxembourgeoise à 6.500 salariés permanents⁽⁵⁾ (et cela malgré les progrès techniques cités plus haut).

En 1940, 22 % de toutes les exploitations agricoles luxembourgeoises emploient des salariés, quelquefois en grand nombre⁽⁶⁾ ; le nombre des aidants familiaux non salariés du secteur agricole a sans doute chuté également au profit de l'industrie.

La Commission déjà citée du « Landwûol » signale fort précisément les différences de salaires contribuant à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole.

La rentabilité faible de l'agriculture induit des salaires faibles dans le secteur agricole : en 1935, le salaire (argent plus prestations en nature) est de 22,40 fr./jour dans l'agriculture, mais de 44,20 fr./jour dans la sidérurgie et de 47,91 fr./jour dans les mines et les carrières.⁽⁷⁾ De plus, les conditions de logement et la nourriture fournie aux salariés agricoles laissent quelquefois à désirer ; ces derniers n'ont pas de possibilité de promotion et ne bénéficient ni de congés payés ni d'une limitation du temps de travail à huit heures par jour. En matière d'assurances sociales, seule l'assurance - accident est obligatoire, l'assurance - maladie est facultative, les assurances - vieillesse et - invalidité ont même été supprimées dans le secteur agricole luxembourgeois avant la Deuxième Guerre Mondiale.⁽⁸⁾

Nous avons vu que peu à peu, et significativement à partir de la Première Guerre Mondiale, les candidats luxembourgeois à l'exode agricole et rural passent plus fréquemment à l'acte : les facteurs, exposés ci-dessus, qui les poussent à quitter leur milieu d'origine sont devenus plus forts que les facteurs freins, individuels (peur de l'inconnu) ou collectifs (pressions exercées par leur milieu).

Evidemment, les réticences et pressions du milieu d'origine n'ont pas disparu.

A ce sujet, citons p. ex. l'existence même de l'association « Landwûol, Luxemburger Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimpflege » ; (sous-titre : « Retour à la Terre ») (*Ndlr : en français dans le texte*), qui publie (irrégulièrement) un périodique du même nom « Landwûol ». Le numéro 10 de ce périodique, édité en juillet 1926, est doté d'un nouveau frontispice, portant la devise « Bleif dohém » (« Reste chez toi »), illustré par un dessin symboliste de même signification. L'éditorial « Glückauf zu weiterem Beginnen » de ce

même numéro du « Landwûol » rappelle qu'un des objectifs majeurs de l'association est la lutte contre l'exode agricole et rural.

Autre exemple des réticences, sinon de l'hostilité, du milieu d'origine à l'encontre des départs : l'auteur du présent article peut se référer à une histoire de sa tradition familiale personnelle. En effet, en 1934, mon grand-père maternel, Jean-Baptiste (« Batti » en luxembourgeois), agriculteur – journalier pauvre (« Kräizerbauer »⁽⁹⁾ en luxembourgeois), décide de quitter ses quelques lopins de terre à Asselborn, pour dorénavant gagner mieux sa vie et celle de sa famille (son épouse, plus 6 filles et 2 garçons) en tant que mineur à Differdange. Ma mère raconte qu'encore la veille de son départ, mon grand-père reçut la visite d'abord de l'instituteur, ensuite du curé du village, qui lui dirent : «Batti, du wäers dach net an dee Minett⁽¹⁰⁾ goen, bei di Messerpickerten⁽¹¹⁾ an di Kommunisten ! » (« Jean-Baptiste, tu ne vas quand-même pas te rendre dans ce(tte région du) Minett⁽¹⁰⁾, chez ces canailles rapides du couteau⁽¹¹⁾ et ces communistes ! »).

Je me suis toujours demandé lequel des deux dangers était considéré être le plus grave par les deux démarcheurs : celui de perdre sa vie ici-bas ou celui de perdre le salut éternel.

Page de couverture du « Landwûol » numéro 10, édité en juillet 1926

Conclusion : malgré les oppositions du milieu, peu à peu l'exode agricole et rural augmente au Grand - Duché et, à partir de 1918, les exploitants agricoles luxembourgeois se plaignent régulièrement de manquer de main-d'œuvre.

Fin du XIX^e - début du XX^e siècle : recrutement pour l'agriculture luxembourgeoise de domestiques et servantes originaires de l'Eifel

La demande croissante de main-d'œuvre dans les mines et la sidérurgie du Sud du Grand - Duché crée un appel de travailleurs et travailleuses, appel qui s'étale de proche en proche dans la grande région. A partir du moment où journaliers et paysans pauvres luxembourgeois quittent l'agriculture pour rechercher des conditions de vie moins difficiles dans l'industrie lourde, leur place est prise – dans la mesure où les progrès de la technologie agricole fin XIX^e- début XX^e siècle restent insuffisants pour compenser le départ de main-d'œuvre – par des valets de ferme et servantes en provenance de régions limitrophes encore plus déshéritées, parce que situées encore plus loin des centres de développement économique, principalement l'Eifel (Ardennes allemandes). La présence massive de salarié(e)s agricoles allemand(e)s dans les fermes luxembourgeoises au début du XX^e siècle est documentée dans les écrits du « Landwûol », p. ex. « Bericht der Spezialkommission ... »⁽⁵⁾, page 11 ; cf. également⁽⁴⁵⁾.

Ce rapport indique aussi les raisons du recrutement de salariés agricoles dans l'Eifel plutôt qu'ailleurs : ... « langue proche (« sprachverwandt »), région avoisinante, les salarié(e)s agricoles en provenance de l'Eifel connaissent les méthodes culturales et le mode de vie des paysans luxembourgeois ... ». ⁽¹²⁾

Le recrutement de valets de ferme ne s'est sans doute pas fait vers la Lorraine et la Wallonie, parce que ces territoires – en plus d'une langue différente – possèdent leurs propres pôles de développement industriel, donc leurs propres bassins d'emploi : mines de fer et

sidérurgie lorraines, charbonnages et sidérurgie de Charleroi, respectivement de la région Liège - Verviers.

Une institution qui a participé à fournir l'agriculture luxembourgeoise en salarié(e)s eiféliens(nes) est celle des « foires aux domestiques », « foires aux valets » (en allemand : Gesindemärkte ; en luxembourgeois : Kënnerchesmäert⁽¹³⁾) ou « louées » (en allemand : Dingmärkte, Verdingung). Ces foires aux valets permettent aux patrons-agriculteurs et aux domestiques des deux sexes de se rencontrer, d'échanger sur les conditions de travail et de vie et de s'engager chaque fois pour une année, les « contrats de travail » étant souvent scellés oralement par simple poignée de main et versement par le futur patron d'arrhes d'embauche (« Handgeld »).

Or, les louées qui se sont maintenues le plus longtemps au Grand – Duché et dans les régions voisines, sont justement celles du Nord du pays, ce qui indique qu'elles apportaient une réponse à un besoin : à Diekirch, pour le Grand – Duché, jusqu'en 1940, à Neuerburg (Kreis Bitburg) pour l'Eifel, jusqu'en 1960.

Ces foires étaient des centres d'embauche vraiment importante : Peter Neu ⁽¹⁴⁾ cite un témoin d'époque, qui estime à 3.000 (!) personnes des deux sexes les domestiques agricoles, candidats à l'embauche à Bitburg (Allemagne) en 1876, alors qu'à l'époque la ville en question comptait seulement 2.360 habitants ! Jean Haan ⁽¹³⁾ relate qu'encore environ 100 candidats salariés s'étaient présentés à la louée de Neuerburg (Allemagne), proche du Grand – Duché, en 1952.

Il ressort de différentes indications dans les deux ouvrages cités de Peter Neu et Jean Haan que ces foires à domestiques étaient connues – et visitées – au-delà des frontières : les habitants de St. Vith (Belgique) connaissaient les us et coutumes de la foire de Prüm (Allemagne) ; les paysans luxembourgeois allaient recruter des valets de ferme à Bitburg ⁽¹⁵⁾, Peter Neu traite les louées du Grand – Duché comme faisant partie intégrante du contexte de l'Eifel méridionale.

(Carte des foires à valets de l'Eifel méridionale et du Luxembourg)⁽¹⁴⁾

Quelques repères historiques

1929 – 1936 : la grande dépression économique mondiale

« La crise économique mondiale qui éclate en 1929 se répercute sur l'économie luxembourgeoise : elle frappe d'abord à la porte de la sidérurgie : les petites et moyennes entreprises traditionnelles sont gravement atteintes : certaines périclitent. ...

Par rapport à 1929, le Luxembourg a en 1933 le niveau d'emploi le plus bas de tous les pays industrialisés ! Pourtant le nombre des chômeurs reste relativement faible. Cette contradiction apparente s'explique par la politique de licenciement du patronat, politique soutenue par le gouvernement et l'opinion publique : les ouvriers étrangers, qui constituent plus de 30% de la main-d'œuvre de la sidérurgie, sont massivement congédiés et renvoyés dans leur pays d'origine. ⁽¹⁷⁾

Cependant les salariés luxembourgeois ne sont pas épargnés. Le spectre du chômage hante la psychologie collective. »... ⁽¹⁶⁾

13.03.1938 : rattachement (« Anschluss ») de l'Autriche à l'Allemagne ;
30.09.1938 : traité de Munich : annexion par l'Allemagne des « territoires Sudètes » de la Tchécoslovaquie, qui est complètement démembrée à l'initiative de l'Allemagne hitlérienne, le 15 mars 1939 ;
23.08.1939 : pacte Hitler - Staline (pacte germano - soviétique de non-agression) qui scelle le partage de la Pologne entre l'Allemagne et l'URSS ; le 1^{er} septembre 1939, la « Wehrmacht » envahit la Pologne ;
10.05.1940 : l'armée allemande envahit les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique, et la France.

Recrutement de valets et servantes polonais

... entre 1927 et 1930

Pour faire face à la demande de bras, plus précisément de bras bon marché, de l'agriculture luxembourgeoise, demande qui ne peut plus être satisfaite entièrement au niveau local, la Fédération luxembourgeoise des Comices Agricoles (Président : Monsieur Mertz) recrute pour la première fois en 1927 ⁽¹⁹⁾, puis encore en 1928 des domestiques polonais, hommes et femmes ⁽¹⁸⁾.

Ce recrutement se fait avec le soutien du Gouvernement luxembourgeois (en particulier de la Division (Ministère) des Affaires Etrangères, et de la Bourse du Travail (qui est un service étatique)) et par l'entremise de l'Office Central de la Main-d'œuvre Agricole à Paris (France) et de la Société Générale (française) d'Immigration en Pologne.

Ces ouvriers agricoles arrivent en convoi, avec un visa collectif de transit par l'Allemagne, accompagnés par un convoyeur - employé de l'office d'immigration français.

Les pièces conservées aux Archives nationales de Luxembourg (ANLU), (dossier AE 3439, pièces 0015 à 0035) permettent de conclure qu'en 1927 deux transports sont arrivés au Grand - Duché, le premier en mai (8 femmes et 17 hommes), le second en juin (15 femmes et 29 hommes) (cf. pièces 0022 et 0023 : listes nominatives avec lieux et dates de naissance) ⁽¹⁹⁾.

Pour 1928, ce même dossier AE 3439 (pièces 0015 à 0017) renseigne que le Département (Ministère) des Affaires Etrangères «accorde pour l'entrée dans le Grand - Duché un visa collectif à un groupe de 80 ouvriers et ouvrières agricoles de nationalité polonaise embauchés pour l'agriculture luxembourgeoise par la Société de colonisation à Varsovie. Le convoi arrivera à Luxembourg dans la quinzaine du 1^{er} au 15 avril 1928 ». Les listes nominatives jointes portent seulement sur 6 femmes et 24 hommes; les lieux de naissance des domestiques ne sont pas toujours indiqués.

Notons qu'en 1927 et 1928, les domestiques polonais arrivent en avril - juin ; tout comme pour les recrutements ultérieurs de Polonais pour l'agriculture luxembourgeoise (1937 à 1939) ; les contrats de travail portent en général jusqu'à la fin de l'année civile.

En date du 14.03.1929, le Gouvernement de la République de Pologne adresse, via son Consulat Général à Anvers, au Président du Gouvernement luxembourgeois, Joseph Bech, une demande ⁽²⁰⁾ visant l'abrogation en faveur des ouvriers polonais de certaines restrictions du code luxembourgeois des Assurances Sociales. La réponse du gouvernement

luxembourgeois à cette requête ne se trouve malheureusement pas dans le dossier. Est-ce que la demande visait les Polonais travaillant au Grand – Duché dans l’industrie minière et sidérurgique, plutôt que dans l’agriculture ? En tout cas, le nombre de personnes concernées était suffisant pour inciter les autorités polonaises à entreprendre une démarche !

La grande dépression ravageant l’économie mondiale à partir de 1929 provoque un durcissement de l’attitude des autorités luxembourgeoises vis-à-vis des salariés étrangers (à l’exception notable des ouvriers agricoles !). Ce durcissement trouve sa concrétisation, notamment, dans l’arrêté grand-ducal du 30.11.1929 ⁽²¹⁾ « fixant les conditions à remplir par les salariés de nationalité étrangère pour l’admission et l’embauchage dans le Grand – Duché ». Extraits : « Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grand - Duchesse de Luxembourg, ...

Vu la loi du 28 octobre 1920, destinée à endiguer l’affluence exagérée d’étrangers sur le territoire du Grand - Duché ...

Considérant que le renforcement et la codification des dispositions régissant l’embauchage et l’entrée dans le Grand - Duché des salariés de nationalité étrangère s’imposent non seulement par la situation du marché de travail national, mais aussi pour des raisons économiques, d’hygiène sociale et d’ordre public ...

Avons arrêté et arrêtons : ...

Art. 1^{er}. Aucun salarié de nationalité étrangère, homme ou femme, ne pourra être embauché dans le Grand – Duché sans l’autorisation préalable de Notre Directeur général (*Ndlr* : *Ministre*) du travail et de la prévoyance sociale.

Art. 2. L’autorisation d’embauchage est obligatoire :

1° Pour tous les ouvriers généralement quelconques ...

2° Pour tous les employés privés, à l’exception de ceux qui occupent un poste de directeur et dont la rémunération dépasse 6.000 fr. par mois ...

4° Pour les gens de maison ...

Notre Directeur général du travail et de la prévoyance sociale pourra, pour des périodes et des travaux déterminés, dispenser les ouvriers agricoles de l’obligation de l’autorisation d’embauchage ... »

Le travail agricole bénéficie donc nettement d’un traitement plus favorable, faveur qui est immédiatement concrétisée par les arrêtés ministériels du 20.12.1929 ⁽²¹⁾ (dispense de l’autorisation d’embauchage gouvernementale accordée aux ouvriers et domestiques agricoles étrangers jusqu’au 1^{er} mars 1930 ...), puis du 21.02.1930 ⁽²¹⁾ (dispense prolongée « jusqu’à disposition ultérieure »).

Les effets conjugués de la politique restrictive du gouvernement en matière d’immigration et de la grande dépression économique provoquent une diminution substantielle de la population étrangère, qui passe au Grand – Duché de 55.832 personnes en 1930 à 38.371 en 1935, soit une réduction de plus de 30% ! ⁽²²⁾

Le 3 décembre 1930, le consulat de Pologne à Luxembourg s’adresse au Ministère luxembourgeois des Affaires Etrangères pour demander une attitude plus humaine dans les cas d’expulsion de citoyens polonais non en règle administrativement :

« Le consulat de Pologne à Luxembourg a l’honneur de porter à Votre connaissance qu’à plusieurs reprises déjà la Gendarmerie luxembourgeoise a conduit hors de la frontière du Luxembourg des citoyens polonais, qui ne paraissaient pas entièrement en accord avec les règlements luxembourgeois. Ces Polonais ne savaient généralement pas fournir les

explications nécessaires, parce qu'ils ne connaissaient pas suffisamment les langues française ou allemande.

Le consulat de Pologne à Luxembourg demande que, dans des cas de ce genre, la Gendarmerie luxembourgeoise ait recours à ses offices aussi bien dans l'intérêt de la Gendarmerie que dans celui des nationaux polonais. Par cette entremise du consulat beaucoup de malentendus et de difficultés pourraient être évités.»⁽²³⁾

La grande crise économique des années 1930 conduit un certain nombre d'ouvriers sidérurgistes immigrés ayant sans doute des racines agricoles à se trouver un travail dans l'agriculture luxembourgeoise. Citons 2 exemples pour étayer cette affirmation :

- M. Franz Von Roesgen relate que son père, gérant du Krakelshaff de 1932 à 1938, ferme située dans la commune de Bettembourg et appartenant à l'époque à l'ARBED (Aciéries Réunies de Burbach Eich Dudelange, S.A.), a embauché comme domestiques 3 ouvriers sidérurgistes étrangers, à savoir 2 Polonais et 1 Autrichien, qui tous les trois avaient été licenciés par l'ARBED ; les 3 sont restés salariés agricoles chez la famille Von Roesgen jusqu'en 1943 et 1945 respectivement.⁽²⁴⁾
- L'autorisation accordée par le Ministre luxembourgeois de l'Agriculture à l'agriculteur Schmit René, fermier à Olingen, le 5 janvier 1940, à embaucher comme domestique Albert Dlubisz, polonais, catholique, célibataire, né le 15.04.1887 à Gorzow (Pologne) porte à la rubrique : « A quelle date resp. avec quel convoi le demandeur d'emploi est-il entré au Grand – Duché ? » la réponse : « 31 mai 1926 par ses propres moyens (« mit keinem Transport etwas zu thun »), au Luxembourg depuis 13 ans, dont 7 dans l'agriculture. »⁽²⁵⁾

Plus tard, en date du 31 décembre 1937, le Ministre luxembourgeois du Travail et de la Prévoyance sociale, Monsieur Krier, s'adresse d'ailleurs à son collègue le Ministre de la Justice, pour préconiser ce type de reconversion dans l'agriculture :

« Monsieur le Ministre,

Un grand nombre d'autorisations d'embauchage délivrées en faveur d'ouvriers étrangers, notamment en faveur d'ouvriers mineurs ou rouleurs seront refusées resp. ne seront plus renouvelées dans les premières semaines.

Presque tous ces étrangers ont travaillé, avant leur réadmission dans les mines, dans l'agriculture du pays.

Comme il y a grand manque de main-d'œuvre dans cette branche d'économie, il serait indiqué de ne pas refouler ces ouvriers mais de les autoriser à rester dans le pays et à se caser dans l'agriculture ».⁽²⁶⁾

Une annotation manuscrite en bas de la dite lettre semble indiquer l'accord du Ministre de la Justice avec cette proposition.

Recrutement de valets et servantes polonais

... entre 1937 et 1940

Vers 1937, la pénurie de main-d'œuvre agricole au Luxembourg semble être encore plus grave que les années précédentes. Pour preuve, une Commission Spéciale du « Landwûol », association agricole déjà citée œuvrant pour le bien-être rural et le retour à la terre, publie coup sur coup 2 rapports, le premier en date du 12 mars 1938 (40 pages dinA5),

le second en 1939 (20 pages dinA5), analysant la problématique du manque de main-d'œuvre agricole et proposant des solutions.

A défaut de solutions nationales, le gouvernement luxembourgeois se tourne en janvier - février 1937 vers Bruxelles (Ministère de l'Agriculture) et Eupen (Service des agronomes de l'Etat belge) en vue du recrutement éventuel de main-d'œuvre agricole belge. ⁽²⁷⁾

Ces démarches ne semblent pas avoir été couronnées de succès.

D'où le recours – comme déjà 10 ans plus tôt - à partir de 1937 au recrutement de domestiques en Pologne, cette fois-ci avec plus de réussite : Henri Klees parle de l'engagement de 700 domestiques et 150 servantes originaires de Pologne dans les fermes luxembourgeoises. ⁽²⁸⁾

Ces chiffres sont corroborés par les statistiques établies par le Service de la Carte d'identité du Ministère luxembourgeois de la Justice. ⁽²⁹⁾

Alors que pour l'année 1936 sont recensés 1.585 Allemands, 307 Belges, 272 Français, 87 Italiens et 147 autres nationalités, soit 2.398 étrangers au total, ayant fait une déclaration d'arrivée primaire au Grand - Duché, pour l'année 1937, le même tableau comporte une nouvelle colonne « Polonais » avec 928 personnes (soit en ce qui concerne les Polonais primo – arrivants, mois par mois, à partir du mois d'avril 1937 : 157, 179, 374, 138, 33, 13, 12, 12 et 10) ; pour l'année 1937, à l'exception notable des Polonais et des Italiens, les autres nationalités sont en recul par rapport à l'année précédente : en 1937, les déclarants d'arrivée primaire sont au nombre de 1.013 Allemands (moins 50% !), 303 Belges, 199 Français, 352 Italiens, 928 Polonais et 275 autres nationalités, soit 3.070 étrangers au total.

Au mois de décembre 1937, 315 étrangers dont 173 Polonais quittent à nouveau le Luxembourg ⁽³⁰⁾. Une partie des domestiques polonais retourne en Pologne en décembre pour revenir travailler au Luxembourg en janvier de l'année suivante. ⁽³⁰⁾

Les premiers mois de 1938 voient arriver 214 Allemands et 179 Polonais, sur 597 étrangers au total ; sur ces 597 étrangers, 239 (= 40% !) sont des ouvriers agricoles. ⁽³¹⁾

Quelle est l'origine de ce nouveau recrutement de domestiques en Pologne à partir de 1937 ?

- D'une part, au Grand- Duché, la reprise économique industrielle demande plus de bras. Le « Landwûol » note qu'en 1937, la production d'acier atteint au Luxembourg un niveau record, à tel point que le nombre des ouvriers travaillant dans l'ensemble de l'industrie atteignait 34.566 en décembre 1937, contre seulement 30.521 une année plus tôt. ⁽³²⁾
- D'autre part, l'introduction du service forcé (« Arbeitsdienst ») et militaire obligatoire dans l'Allemagne nazie, ainsi que les besoins croissants en main-d'œuvre de l'industrie allemande ont – d'après le « Landwûol » ⁽¹²⁾ - presque fait tarir entièrement l'arrivée régulière de personnel allemand. Un tableau statistique présenté par Serge Hoffmann montre effectivement qu'entre 1935 et 1939, le nombre d'Allemands faisant une déclaration d'arrivée primaire au Grand – Duché chute de +/- 2.500 à +/- 900, dont +/- 600 sujets juifs. ⁽³⁹⁾

L'affirmation du « Landwûol » relative au tarissement de l'arrivée de personnel allemand comporte un élément d'exagération emphatique : les statistiques montrent qu'il serait plus judicieux de parler de recul. Le recul est prononcé en ce qui concerne les domestiques allemands masculins, mais les servantes allemandes sont toujours nombreuses, même trop nombreuses de l'avis de certains ⁽⁴⁵⁾. Ceci explique le

recrutement de Polonais dans une proportion inverse : 700 hommes pour 150 femmes, comme indiqué plus haut. ⁽²⁸⁾

Le contrat de travail des domestiques recrutés en Pologne, bilingue polonais – allemand, était établi en Pologne même, en 4 exemplaires (1 pour l'employeur, 1 pour le salarié agricole, 1 pour la Chambre d'Agriculture à Luxembourg et 1 pour les actes du « Starost o Powiatowe (Maire du District) » en Pologne). Un tel contrat ⁽³³⁾, établi en date du 03.02.1939 en faveur de Mme Marianna Pikinska jusqu'au 20 décembre 1939, embauchée par M. Nic. Greiveldinger, de Bech-Kleinmacher, prévoit ainsi un salaire mensuel de 250 fr., net de toutes charges, la servante étant nourrie, logée et blanchie. Ces contrats standards stipulaient que le salarié polonais devait avoir les mêmes droits qu'un domestique agricole luxembourgeois, que sa méconnaissance de l'allemand et du français ne pouvait en aucun cas fournir un prétexte pour une réduction de son salaire et que, les dimanches et les jours fériés, le travail devait se limiter à la traite et l'affouragement du bétail, ainsi qu'en cas d'urgence, aux travaux de moisson. Aux jours fériés luxembourgeois était ajouté comme jour férié supplémentaire le 3 mai, jour de la Fête Nationale polonaise. Les frais du voyage aller Pologne - Luxembourg, y compris les frais de la nourriture pendant le déplacement, étaient entièrement à charge de l'employeur luxembourgeois ; les frais du voyage retour incombait pour moitié à chacune des parties employeur – salarié. ⁽³³⁾

Suite à l'« Anschluss » de l'Autriche à l'Allemagne (le 13 mars 1938), il n'y eut pas - contrairement à certaines présuppositions - d'augmentation du nombre d'Autrichiens venant s'établir au Grand – Duché. ⁽³⁴⁾

Ainsi, le recrutement systématique de main-d'œuvre polonaise pour les besoins de l'agriculture luxembourgeoise s'étale des années 1937 à début 1940, pour finir avec l'invasion du Grand – Duché par les troupes allemandes.

Un compte - rendu très intéressant du commissaire Schiltz relate de manière assez détaillée le travail de la gendarmerie à l'occasion de l'arrivée à Luxembourg – Gare de 299 ouvriers agricoles polonais, en date du 25 février 1938, et la scène chaotique occasionnée par la répartition des 299 ouvriers entre autant de patrons-agriculteurs :

« ... Nachdem die zu Luxemburg-Bahnhof angekommenen polnischen Landarbeiter per Autocar nach dem Volkshaus gebracht worden waren, sollte um 5 Uhr die Zuteilung an die ebenfalls dort eingetroffenen landwirtschaftlichen Arbeitgeber erfolgen. Die Organisation war aber derart mangelhaft, sodass man schliesslich von einer regelrechten Zuweisung absehen musste. Die Arbeitgeber, welche anfänglich auf dem Balkon Platz genommen, mischten sich unter die im Saale versammelten polnischen Landarbeiter und jeder suchte sich an Hand der ihm von der Organisationsleitung zugewiesenen Nummer den für ihn bestimmten Arbeiter aus. Ein unbeschreibliches Durcheinander und Lärmen herrschte während 2 Stunden im Saale bis schliesslich, um 7 Uhr nachmittags, ein jeder zufrieden gestellt war ... »
(ANLU, dossier AE 3439, pièce 0008)

En cause, M. Jean Kremer, Président de la Chambre d'Agriculture du Grand – Duché, qui aurait dû convoier le groupe et faire établir une liste des arrivants, mais n'a pas satisfait à cette dernière obligation. ⁽³⁵⁾

Au 12 juillet 1939, les autorités allemandes autorisent une nouvelle fois le transit par l'Allemagne d'ouvriers agricoles polonais pour les besoins de la moisson au Luxembourg.

Le 1^{er} septembre 1939, l'armée allemande envahit la Pologne, d'où un appel du consulat de Pologne à ses concitoyens de rejoindre l'armée, événement que la « Luxemburger Zeitung » relate comme suit en date du 24.10.1939 : ⁽³⁶⁾

« Abreise der Polen

Gestern früh sammelten sich ab 6 Uhr im Hotel Select in der Straßburgerstraße die polnischen Staatsangehörigen aus Luxemburg, die einberufen wurden, um in der der französischen Armee angegliederten polnischen Legion zu kämpfen. Gegen 180 Polen, in der Hauptsache Landarbeiter, waren der Anforderung gefolgt. Ein Beauftragter des polnischen Generalkonsuls in Brüssel war eigens nach Luxemburg gekommen, um die Landsleute nach Brüssel zu bringen, wo die Ausmusterung erfolgt. Mit dem Gesang polnischer Lieder zogen sie zum Bahnhof, den sie gegen 9 Uhr verließen. Gegen Monatsende soll ein zweiter Transport nach Brüssel abgehen ».

Cette affaire valut d'ailleurs au Gouvernement luxembourgeois, soi-disant coupable de recrutement de soldats pour une armée étrangère sur son territoire, une protestation de la Légation d'Allemagne, au motif que le Grand -Duché aurait enfreint ses obligations de pays neutre. ⁽³⁶⁾

Suites guerre et après-guerre

De 1940 à 1944, l'occupant nazi essaie aussi de faire venir au Luxembourg occupé des ouvriers agricoles en provenance des pays de l'Est, notamment de Pologne ; les efforts des Allemands pour recruter également des Belges et des Néerlandais ont peu de succès, notamment pour ce qui est des Néerlandais. ⁽³⁷⁾

Le 27 août 1947, le consulat de la République de Pologne adresse une lettre, réf. N° 864/97, à la Centrale Paysanne luxembourgeoise, avec une liste de 34 citoyens polonais (19 hommes et 15 femmes) et de leurs anciens employeurs-agriculteurs respectifs, en réclamant à la Centrale Paysanne le remboursement de 300 fr. par personne qui avaient été retenus sur leurs salaires aux domestiques polonais pour couvrir leurs frais de rapatriement au début de la guerre, et ce contrairement aux stipulations figurant dans les contrats de travail respectifs. La Centrale Paysanne refuse de s'exécuter, arguant qu'« elle n'est pas identique avec la Chambre d'Agriculture d'avant-guerre » et qu'elle ignore où sont passés d'éventuels fonds de la dite Chambre pendant l'occupation du Grand - Duché. ⁽³³⁾

A la fin de la guerre, la situation géopolitique en Europe avait radicalement changé et l'épisode des domestiques polonais dans l'agriculture luxembourgeoises se trouva (provisoirement) clos.

Par contre, en 1945, le problème de la pénurie de personnel dans l'agriculture non seulement reste entier mais est devenu une question de première importance : par arrêté grand-ducal en date du 21 février 1945 ⁽³⁸⁾, le Gouvernement, pour assurer à l'agriculture des bras suffisants pour permettre le ravitaillement du pays, astreint les jeunes, tant les garçons que les filles, tant les Luxembourgeois que les étrangers résidant dans le pays, à trois mois (en ce qui concerne les jeunes étudiants, p. ex. de l'Ecole Normale pour instituteurs) respectivement à deux ans de travail agricole (pour tous les jeunes qui veulent entrer comme ouvriers au service de l'Etat); de plus, l'affiliation de l'ouvrier agricole aux assurances-maladie, -invalidité et -vieillesse devient obligatoire (*Ndlr.: la conséquence de cette mesure est que l'ouvrier agricole est mieux assuré que ne l'est son patron !*) ; par ailleurs, les ouvriers agricoles de nationalité luxembourgeoise touchent une subvention annuelle payée par l'État

luxembourgeois ; cette subvention croît en fonction du nombre d'années de travail effectuées dans l'agriculture luxembourgeoise. ⁽³⁸⁾

En dehors de cette situation de crise de l'immédiat après-guerre, le Gouvernement luxembourgeois, en concertation étroite avec la profession agricole, tâche de remédier au problème en signant des accords internationaux devant faciliter l'arrivée et l'embauche au Luxembourg de salariés agricoles :

- entre 1945 et 1949, différents accords avec le Gouvernement Militaire Américain de la Zone d'Occupation US en Allemagne (notamment du Commandement à Bitburg) en vue de l'engagement de prisonniers de guerre allemands (volontaires et rémunérés) ; en tout, dans les années après-guerre, 5.800 Allemands prisonniers de guerre travaillent ainsi à un moment ou un autre dans des fermes du Grand – Duché ;
- à la même époque (1948 et 1951), un accord avec le Gouvernement italien ;
- en août 1950, un accord avec le Gouvernement des Pays-Bas
- et plus tard (en 1962 ?), avec le Gouvernement portugais.

Main-d'œuvre agricole étrangère et réactions xénophobes

L'histoire du recrutement de main-d'œuvre étrangère pour les besoins de l'agriculture luxembourgeoise fournit un bel exemple de la manière dont le discours d'un même milieu social peut virer de 180° degrés : de la défense de la présence des étrangers d'abord, à la xénophobie et même la haine ensuite, et cela en fonction des intérêts économiques en jeu.

Ce qui suit, à savoir les réactions divergentes des journaux agricoles luxembourgeois face aux étrangers, à seulement vingt ans d'intervalle, montre que les idées propagées étaient motivées par une bonne dose de calcul économique.

La période précédant la Deuxième Guerre Mondiale est marquée au Luxembourg également par la montée de la xénophobie ; e. a. les domestiques polonais ne sont pas bien vus par tous les Luxembourgeois ⁽³⁴⁾. Dans ce contexte, le journal « Der Landwirt (L'Agriculteur) » du 20 mars 1937 se fait le défenseur des ouvriers agricoles étrangers : « ... Maintenant ces mêmes personnes s'émeuvent, parce que nous sommes contraints ... d'amener chez nous des salariés agricoles étrangers (*Ndlr : polonais*)... De manière étrange, ces drôles de patriotes poussent de grands cris, prétendument de peur que ces quelques centaines de domestiques et servantes (*polonais*) ne mettent en danger notre identité nationale... Depuis des années, notre agriculture a besoin de main-d'œuvre étrangère. Avant, nous disposions de salariés (agricoles) allemands, que nous ne pouvons plus avoir maintenant. En quoi le danger d'une perte de notre identité nationale deviendrait plus aigu, parce qu'aujourd'hui les ouvriers sont polonais alors qu'avant ils étaient allemands, nous est incompréhensible ». ⁽³⁹⁾

Vingt ans plus tard, entre 1951 et 1960, ce n'est plus (seulement) en tant que domestiques que quelques 120 à 150 familles néerlandaises immigrent au Luxembourg, mais comme fermiers décidés à fonder une existence en tant que chefs d'exploitation. Ils sont dès lors perçus comme étant des concurrents, ce qui provoque à plusieurs reprises, entre 1952 et 1956, des commentaires hostiles dans l'organe officiel du seul syndicat agricole luxembourgeois de l'époque. Citons par exemple un article paru dans « De Letzeburger Bauer (L'Agriculteur luxembourgeois) » du 3 octobre 1953 ⁽⁴⁰⁾ :

« Un problème urgent ! Il n'y a pas encore de cela si longtemps, nos sols étaient cultivés et mis en valeur par des gens de notre patrie exclusivement. L'industrialisation de l'économie progressant inexorablement, une part respectable de notre peuple national s'est

aliéné de la terre héréditaire... Bien des fermes sont occupées à ce jour par des étrangers, surtout des familles hollandaises, déjà au nombre préoccupant de quarante (*Ndlr : !!*). Est-ce que ce n'est pas regrettable qu'il y ait aujourd'hui des propriétaires de domaines agricoles qui accordent une nette préférence à un fermier néerlandais, et cela au dépens de chaque candidat luxembourgeois quel qu'il soit ? ... Le fait que les Pays-Bas surpeuplés peuvent refouler leurs surplus humains vers nos régions génère un danger grave et fondamental pour l'indépendance et l'autonomie de notre agriculture autochtone. Le soutien financier conséquent que l'État hollandais accorde à ses citoyens émigrants pousse maint propriétaire foncier à exiger des loyers élevés, sinon maximaux ... » (*Ndlr : Cette dernière assertion est d'ailleurs fautive : l'État néerlandais n'accordait de subsides directs qu'aux personnes émigrant outre-Atlantique, mais jamais à ceux émigrant vers la France et le Luxembourg, qui, au contraire, devaient encore avant leur départ s'acquitter des impôts dus au cas où ils avaient vendu leur exploitation – biens fonciers et inventaire – aux Pays-Bas*).

C'est là que l'on peut voir que les intérêts économiques constituent au moins une partie du terreau sur lequel se développent les discours idéologiques !

Et les salariés agricoles polonais aujourd'hui ?

Fin du XX^e - début du XXI^e siècle, la mécanisation du secteur agricole a fait des progrès fantastiques ⁽⁴¹⁾ mais au Grand – Duché, l'agriculture reste à la recherche de main-d'œuvre, du moins de main-d'œuvre bon marché.

A partir du début des années 1980, revoici des Polonais au Luxembourg ... à faire les vendanges sur les rives de la Moselle cette fois-ci ! ^{(42) (43)}

Et ce plutôt par hasard : de retour des vendanges dans le Midi de la France, des saisonniers polonais passant par là sont restés pour récolter le raisin dans le vignoble luxembourgeois en septembre – octobre, se souvient l'œnologue Marc Kuhn de l'Institut Viti - Vinicole grand-ducal. Le bouche-à-oreilles en Pologne, la chute du rideau de fer en 1989, la prédominance très marquée des vendanges manuelles sur les récoltes mécaniques dans le vignoble luxembourgeois, très pentu ⁽⁴⁴⁾, ont fait que, depuis les années 1990, chaque année 500 à 750 ^(*) Polonais, hommes et femmes, participent aux 4 à 6 semaines ^(*) de vendanges au Luxembourg. Ce sont souvent des gens qui ont un travail en Pologne mais qui viennent passer « leurs vacances » à vendanger au Luxembourg pour gagner un supplément de revenu : en 2003, le salaire légal payé aux vendangeurs est de 9,73 €/ heure, dont peuvent être déduits jusqu'à 4,90 €/ heure pour le logement et la nourriture ; malgré ces déductions, le salaire net résiduel peut représenter jusqu'au quintuple du salaire gagné en Pologne. (* en fonction de l'importance de la récolte).

Pour encadrer cet afflux de salariés polonais et leur assurer un minimum de protection sociale (assurance accidents), le Ministre du Travail (à l'époque M. Jean-Claude Juncker) institue une procédure simplifiée d'embauche de travailleurs saisonniers : au lieu d'une autorisation de travail à demander au Ministère du Travail, une simple « déclaration d'engagement temporaire d'un(e) aide viti – vinicole », délivrée par l'Institut Viti – Vinicole luxembourgeois est suffisante pour participer aux vendanges.

Ainsi, en 1998, en vertu de cette déclaration d'engagement temporaire simplifiée, 461 Polonais(es) sont engagé(e)s pour les travaux de taille des vignes et les vendanges par des

vignerons luxembourgeois. A ceux-ci s'ajoutent 63 « stagiaires » (en 1999 : 54 « stagiaires ») en provenance des pays de l'Est, principalement de la Pologne, faisant 5 mois de stage dans l'agriculture (au sens strict) luxembourgeoise. ⁽⁴⁶⁾

En 1999, la Chambre d'Agriculture s'adresse au Ministre du Travail et de l'Emploi, alors fraîchement nommé, François Biltgen, pour réclamer l'extension

- à l'agriculture luxembourgeoise des facilités accordés aux viticulteurs,
- à l'ensemble des travailleurs des pays du Centre et de l'Est de l'Europe,
- des déclarations d'engagement à des durées de travail dépassant 6 semaines par an.

Dès 1999, suite à la participation du Grand - Duché au sein de l'OTAN à la guerre en Yougoslavie, Monsieur Biltgen accorde une autorisation de travail limitée à l'agriculture à 700 réfugiés kosovars. Néanmoins, cette autorisation prend fin vers la fin de l'année 2000 et les Kosovars ne restent majoritairement pas dans les fermes luxembourgeoises : en octobre 1999, seulement 11 réfugiés de la guerre dans les Balkans sont enregistrés comme travaillant dans des fermes du Grand – Duché. ⁽⁴⁶⁾

Le 30 juillet 2003, le Ministre du Travail et la Chambre d'Agriculture conviennent de nouvelles dispositions, limitées aux seuls domestiques de nationalité polonaise, auxquels est accordé le droit de prendre un emploi dans une ferme luxembourgeoise pour une durée de six mois moins un jour. D'après Roby Ley, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, les Polonais s'embauchant alors dans le secteur agricole luxembourgeois sont souvent des salariés compétents, soit ouvriers agricoles formés, soit même exploitants eux-mêmes en Pologne sur de petites fermes de moins de 8 hectares, fermes qui constituent alors 90% de l'ensemble des exploitations polonaises.

Le mercredi 5 novembre 2003, une réunion d'information sur ces nouvelles dispositions, en présence du Ministre du Travail, réunit une centaine d'agriculteurs intéressés.

Malgré ces dispositions spéciales, et malgré l'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne en 2004, j'ai l'impression qu'aujourd'hui le train migratoire s'est déjà déplacé vers des régions encore plus déshéritées que la Pologne profonde et qu'aujourd'hui l'agriculture luxembourgeoise (au sens strict, viticulture exclue) compte plus de salariés agricoles en provenance de la Roumanie que de la Pologne.

Néanmoins, les personnes originaires de Pologne restent présentes en grand nombre lors des vendanges au Grand – Duché.

Novembre 2009

Jos Thill

Economiste au Ministère de l'Agriculture (L)

Article destiné au CDMH, Dudelage (L)
(Centre de Documentation sur les Migrations Humaines)
Renseignements : migcendo@pt.lu